



Traité Guittin

Michna 5 - Chapitre 6

האומר כתבו גט ותנו לאשתי, גרשוה, כתבו איגרת ותנו לה הרי אלו יכתבו וייתנו. פטרוה, פרנסוה, עשו לה כנימוס, עשו לה כראוי לא אמר כלום. בראשונה, היו אומרין, היוצא בקולר ואמר כתבו גט לאשתי הרי אלו יכתבו וייתנו; חזרו לומר, אף המפרש והיוצא בשיירה. רבי שמעון השזורי אומר, אף המסוכן.

Si quelqu'un dit : « Ecrivez un acte de divorce et donnez-le à ma femme » ou « répudiez-la » ou « écrivez une lettre et donnez-la à ma femme », ils pourront l'écrire et donner. Mais s'il a dit : « Congédiez-la » ou « prenez soin d'elle » ou « procédez à son égard comme il convient », c'est comme s'il n'a rien dit. Au début ils ont dit : « Si quelqu'un qui va être exécuté dit : « Ecrivez un acte de divorce à ma femme », ils pourront l'écrire et le donner. Plus tard ils ont dit : « C'est valable également pour quelqu'un qui entreprend un voyage par mer ou avec une caravane ». Rabbi Chimon également pour un malade en danger ».



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions